

RAPPORT N° 03/2-06
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE DE LA SOURCE / MOUFIA

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des Chantiers d'Insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

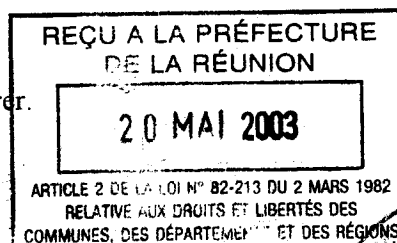
La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Aménagement du site touristique de la Source / Moufia
Structure porteuse	Association de Quartier des Eglantines
Financement outils + matériaux	26 229,02 euros
Financement résiduel CES	1 848,60 euros
Financement encadrant	3 contrats « EJ » déjà cofinancés par la commune
Total	28 077,62 euros

Dans la perspective d'un démarrage du Chantier avant la fin du premier semestre, je vous demande de m'autoriser à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/2-06
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003

OBJET

CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE DE LA SOURCE / MOUFIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-06 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nassimah MANGROLIA-DINDAR, 3ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

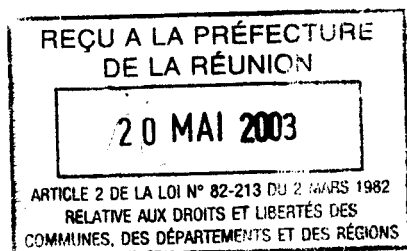
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à engager le financement relatif au Chantier d'Insertion intitulé «Aménagement du site touristique de La Source / Moufia» porté par l'Association de Quartier des Eglantines -montant fixé à 28 077,62 euros dont 26 229,02 euros destinés à l'achat d'outils et de matériaux ; engagement faisant l'objet d'une Convention lors de cette même séance du Conseil Municipal-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 MAI 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION

ASSOCIATION DE QUARTIER LES EGLANTINES
5 Rue des Eglantines
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. 0262.29.02.29 Fax. 0262.28.03.69

DATE DE CREATION

18 novembre 1993

OBJET SOCIAL

- Développer la solidarité interactive à travers des manifestations culturelles, sportives, des quartiers environnants et dans la Ville de Saint-Denis.
- Œuvrer dans le domaine de l'Economie Solidaire.
- Participer à la protection de la nature réunionnaise.

REPRESENTANT

Madame DUCHEMANN Yvette

PRESENTATION DU DE PROJET

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agit d'optimiser une surface regroupant des ressources et potentialités en matière touristique en vu d'offrir à la population une variété d'activités tant ludiques que sportives ou éducatives. Un site de (5 hectares environ) a été retenu.

Il est impérieux dans un premier temps de redonner de l'accessibilité à ce lieu en rénovant l'existant (kiosque, bancs, aire de jeux...) voire reconstituer l'accès afin de le rendre opérationnel et agréable. L'entretien et la réalisation d'une aire de pique-nique sont également proposés.

A long terme, deux types de services pourront ainsi être offerts :

- Organisation d'activité d'accueil. Accompagnement d'enfants au travers des classes de découverte ou des associations de quartier.
- Animations pédagogiques au travers des parcours de parfums, de senteurs, des épices, des plantes médicinales permettant la découverte et la connaissance de la flore endémique de notre île.
- Construction de panneaux signalétiques pédagogiques.
- Création d'ateliers d'animation et de fabrication d'objets divers à partir de récupération.

L'association a pour objet de :

- sensibiliser les populations avoisinantes ainsi que les associations de quartier sur leur environnement proche, afin de les responsabiliser sur la nécessité de respecter l'espace sachant qu'ils en sont les premiers utilisateurs, au travers d'enquêtes et d'informations auprès des riverains.
- C'est bien dans une démarche à long terme que s'inscrit le projet. Il permettra d'atténuer des comportements irresponsables, de diminuer le nombre d'infractions commises, une meilleure lecture pour les services de la gendarmerie sur les activités exercées...
- Valoriser les ressources d'une zone offrant des potentialités en terme d'activité touristique à caractère économique tout en préservant le capital naturel existant.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

L'association va insérer 10 jeunes en CES, 3 jeunes en EJ (avec pérennisation) et 1 encadrant.

CHANTIER D'INSERTION

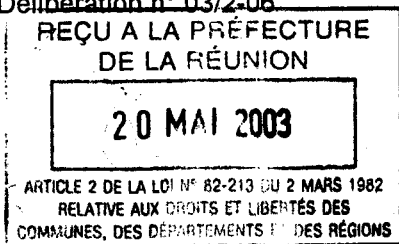
AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE DE LA SOURCE / MOUFIA

Durée prévisionnelle du chantier	6 mois
Nombre de CES concernés	10

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	35 652,60	Subvention Etat (95%)	35 123,40
Charges patronales	1 319,40	Subvention Mairie (5%)	1 848,60
Formation des salariés en CES	18 280,00	Subvention Etat	13 400,00
		Contribution PLIE de Saint-Denis	4 880,00
Achat des outils et matériaux	26 229,02	Subvention Mairie	26 229,02
Rémunération Encadrants (3 EJ)	27 441,00	Subvention Etat	22 500,00
		Subvention Conseil Régional	1 647,00
		Subvention Mairie	3 294,00
Total	108 922,02	Total	108 922,02

Montant financé par la Commune	31 371,62
Participation Mairie de Saint-Denis	29%

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du mardi 6 mai 2003
 et annexé à la Délibération n° 03/2-06



LE MAIRE
 René-Paul VICTORIA

